

**Lieu de la réunion : Bowling Center Cap Malo
LA MEZIERE****Émetteurs : Marie-Laure
DANIELLO****Ordre du jour :**

- 1) Bilan pré-saison 2
- 2) Liges 2
- 3) École de bowling 3
- 4) Promotion Cup 3
- 5) Questions Diverses..... 3
- 6) Annexe-1 4
- 7) Annexe-2 5

Participants		
Prénom/NOM	Poste occupé dans le Comité Directeur	Participant Oui (O), Non (N)
Fabrice GAUBERT	Président	Oui
Yann RAOULT	Vice-Président et Référent licences	Oui
Erwan RENARD	Trésorier	Oui
Camille CHATAL	Trésorier adjoint et Référent site internet	Oui
Marie-Laure DANIELLO	Secrétaire	Oui
Soazig LE TROADEC	Secrétaire adjointe	Oui
Patricia RENARD	Secrétaire adjointe	Oui
David OLIVON	Référent corporatif	Oui
Marc BAYON	Référent corporatif	Excusé
Nicolas LANOË	Référent école de bowling	Excusé
Didier COLLEC	Référent communication	Excusé
Maxime BREAN	Référent informatique	Excusé
Gaétan BECHU	Membre	Oui
Stanislas NAUDIN	Membre	Oui
Jean-Michel GABARRA	Membre	Oui
Jean-François BILLAUX	Membre	Excusé

1) Bilan pré-saison

- 50 licences finalisées à ce jour.
- Équipes Championnat des Clubs (58 joueurs) :
 - N31 Hommes : cap. D. RENARD
 - N32 Hommes : cap. N. LANOË
 - R1A Hommes : cap. C. CHATAL
 - R1B Hommes : cap. F. GAUBERT
 - R1C Hommes : cap. Y. VEILLON
 - R1D Hommes : cap. J.-F. BILLAUX
 - R2 Hommes : cap. E. POIRIER
 - N3 Dames : cap. M.-L. DANIELLO
 - R1A Dames : cap. E. HUET
 - R1B Dames : cap. P. RENARD

👉 Composition des équipes en Annexe-1.

👉 Pour les deux équipes N3 Hommes, le club prend en charge l'hébergement du samedi au dimanche.

2) Ligues

- Fédérale (lundi, 14 équipes) :
 - Équipes qui ont confirmé à ce jour :
 - 3DX
 - CASINO
 - LES APOLLONS
 - LES FLOPPY'S
 - LES KILLERS
 - LES KOALAS
 - OLD BANKS
 - THE INVADERS
 - Équipes qui doivent confirmer :
 - C'EST PAS SI PIRE
 - COOL BOWLS
 - DREAM TEAM
 - LES DALTONS
 - LES REELAX
 - STRIKERS 35
- Corporative (mercredi, 15 équipes) :
 - 4S (2)
 - GAZELLEC (2)
 - STELLANTIS (2)
 - ORANGE (2)
 - CRÉDIT AGRICOLE (1)
 - BNP (1)
 - CHU (1)
 - G2S (1)
 - ATSCAF (1)
 - KEOLIS (2)

👉 Règlements actualisés en Annexe-2.

👉 Paiement + enregistrement des équipes dès 19h, boules de chauffe à 19h30.

3) École de bowling

- Tous les mercredis de 18h à 20h pour celles et ceux qui ont une licence jeunes.
 - Encadrement : N. LANOË (hommes), D. OLIVON (filles).
- Projet de perfectionnement le mardi soir (4 pistes réservées, à confirmer).

4) Promotion Cup

- Qualification RBC : mardi 16/09 à 18h30, 15 participants (4 lignes, classement scratch). Les 5 premiers représenteront le club le mardi 23/09.
- Animation Pro/RBC : lundi 22/09 à 20h15 (17 inscrits).
- Finales : mardi 23/09, 11h–22h (dames, master, équipes). Retransmission TV.
 - Dernière finale : 5 meilleurs de la Promotion Cup contre les 5 joueurs du RBC.
 - Joueurs présents : Crystal ELLIOTT (3e US Open 2025), Tim FOY JR (3 finales PBA Tour sur FOX Sports), Christopher VIALE (PBA 50).

5) Questions Diverses

Sponsors

- La Casa Puglia (Chartres-de-Bretagne) : 500 €.
- Fabrice GAUBERT : 1 000 €.

Loto

- Date : samedi 29/11.
- Lieu : vélodrome de Rennes (salle 500 places équipée).
- Ouverture 18h, début 20h.
- Attente de confirmation écrite de la ville.

Compétitions

- Inscriptions : par mail ou sur feuille affichée au bowling (date limite = 15 jours avant la compétition).
- Paiements : boîte aux lettres installée prochainement (chèques à l'ordre du RBC).

Calendrier des prochaines dates

- ☞ 27–28/09 : 1re journée Championnat des Clubs (N3D hommes à Vannes, N3C dames à Dinan).
- ☞ 05/10 : Finale régionale Doublette Honneur (Morlaix) + Excellence (Vannes).
- ☞ 11/10 : Senior+ (A, B, C) individuel départemental 35 (Cap-Malo).
- ☞ 19/10 : 1re journée Championnat Jeunes (Pontivy).
- ☞ 23/11 : Doublette Mixte régional (Honneur à Dinan, Excellence à Vannes).

Communication

- Facebook : Stanislas NAUDIN succède à Vincent FRERE pour les publications des participations et résultats des joueuses et joueurs du RBC.

6) Annexe-1



Composition des équipes du RBC - CDC 2025/2026

Nationale 3D Hommes 1	Nationale 3D Hommes 2	Nationale 3C Dames
RENARD Didier (Cap)	LANOË Nicolas (Cap)	DANIELLO M.-Laure (Cap)
BOCHEREL Pascal	GAUBERT Evan	CHATAL Monique
CHRÉTIEN Jérôme	MORIN Youen	CHRISTIAENS Marlène
FORTIN Olivier	NAIRIÈRE Nathan	RALLU Véronique
GABARRA Jean-Michel	NAUDIN Stanislas	VALLÉRIE Sandrine
REITZ David	REHEL Stevan	
Régionale 1A Hommes	Régionale 1B Hommes	Régionale 1A Dames
CHATAL Camille-André (Cap)	GAUBERT Fabrice (Cap)	HUET Édith (Cap)
BERTRAND Frédéric	BAYON Marc	GABARRA Jeannine
DANIELLO Jean	BÉCHU Gaëtan	GRADEL Sylvie
FREBOURG Gaëtan	BINOIS Goulwen	LE TROADEC Soazig
GARCIA Gérard	COLLEC Didier	
PINEL Christophe	MALLET J.-Marc	
	PAUWELS Yannick	
	RALLU Séverin	
Régionale 1C Hommes	Régionale 1D Hommes	Régionale 1B Dames
VEILLON Yann (Cap)	BILLAUX J.-François (Cap)	RENARD Patricia (Cap)
GAUBERT Thomas	BRÉAN Maxime	BILLAUX Camille
LE NORMAND Xavier	CORBES Olivier	MEVELLEC Annick
MARCHAND Yvon-Gabriel	DELAUNAY Damien	ROUPIE Naëllia
NAIRIÈRE Emmanuel	MACÉ Patrick	SOUCHET Maryline
RENARD Erwann	RAOULT Yann	
Régionale 2 Hommes		
POIRIER Emmanuel (Cap)		
DESLANDES Wennaël		
GENEVÉE GUILLAUME		
RENARD Youen		
ROUVRAIS Maxence		
SOUDEIX Charly		

7) Annexe-2



Règlement de la Ligue Fédérale du Lundi
Saison 2025/2026

Article 1 - Organisation

La ligue est organisée par le Bowling de Cap-Malo avec Roazhon Bowling Club (35)

Elle se joue en équipe de 3 joueurs, sur 26 Semaines.

Elle se déroule selon les règles de la F.F.B.S.Q. et du CNB, le port du maillot de club est obligatoire (le port d'un maillot uniforme pour l'ensemble des joueurs d'une équipe sera à privilégier), interdiction, sur les pistes, de fumer et de vapoter.

Article 2 - Horaires

La Ligue se joue tous les Lundis à 19h40 précises.(Boules d'Essai à 19h30). Enregistrement des équipes entre 19h00 et 19h20.

Article 3 - Calendrier

Le Calendrier, établi sur 14 équipes est affiché, dans le Bowling de Cap-Malo, pendant toute la durée de la Ligue.

Article 4 - Bureau de la Ligue

Le Bureau de la Ligue est composé du représentant du Bowling et des Capitaines d'Équipe.

Il est chargé de la Gestion de la Ligue et du Jugement des litiges qui pourraient survenir.

Article 5 – Équipes

Tous les Joueurs participant à la ligue doivent être en règle avec la F.F.B.S.Q. ; donc, Licence Compétition obligatoire ou Licence Loisir.

Tout joueur ayant joué une seule ligne est considéré comme membre de l'équipe.

Aucun joueur ne peut changer d'Équipe, sauf accord du bureau de la Ligue et des Capitaines des autres Équipes, sans possibilité de réintégrer son ancienne Équipe.

Article 6 - Handicap

La ligue se joue avec un handicap de 70%, la moyenne retenue comme base de calcul est 220, le handicap est calculé en multipliant le taux par la différence entre 220 et la moyenne du joueur.

En début de Saison, la moyenne retenue sera celle de la fin de saison de la Ligue Fédérale de la saison précédente.

Aucune moyenne n'est attribuée à un joueur n'ayant pas joué, au moins, une série.

La Moyenne utilisée sera, alors, calculée à la fin de cette première série.

Après cette série, tout joueur a une moyenne homologuée de ligue.

Article 7 – Classement

Pour une ligne gagnée, l'équipe gagnante marque 2 points.

En cas d'égalité, les 2 équipes marquent 1 point.

Les rencontres se jouent sur 4 lignes consécutives.

Pour la série gagnante de 4 lignes, l'équipe marque 2 points.

Le Classement s'effectue en totalisant le nombre de points obtenus à chaque match et du point obtenu sur la série des 4 lignes (10 points par match à distribuer).

Bonus offensif : 1 point supplémentaire est attribué à l'équipe ayant gagné sa ligne avec un écart supérieur ou égal à 90 quilles.

Bonus défensif : 1 point supplémentaire est attribué à l'équipe ayant perdu sa ligne avec un écart inférieur ou égal à 9 quilles.

Il n'est pas attribué de point supplémentaire si l'équipe adverse joue avec un « blind ».

En fin de saison, et en cas d'égalité de points, c'est le résultat des quilles avec handicap qui départagera les équipes.

Article 8 – Cas particuliers

Après un lancer, une quille qui se retrouve debout dans la gouttière est considérée comme abattue.

En cas de rebond d'une quille et si celle-ci reste debout, elle sera considérée comme non-abattue.

Quand une quille n'est pas tombée lors d'un lancer, mais que la machine la compte comme tombée, elle ne doit pas être comptabilisée. (il faut alors la remettre si c'est lors du 1^{er} lancer), et le score est, alors, à rectifier.

Article 9 – Équipe Incomplète

Toute équipe ne présentant pas au moins 2 joueurs ne peut entrer en jeu.

Toute équipe incomplète doit commencer le match à l'heure prévue.

Le retardataire entre à la frame en cours avec possibilité de « rattraper » 2 frames, si les Capitaines des 2 équipes sont d'accord).

En cas d'absence d'un joueur, un « blind », par ligne, de 130, sans handicap, sera utiliser à la place. Le calcul des points se fera en fonction de ce « blind ».

Article 10 – Report de Match

Le report de match est autorisé, en cas de force majeure, ou de panne mécanique ; et après accord des 2 Capitaines et du Responsable de la ligue.

Le match doit avoir lieu, si possible, entre 1 semaine avant et 1 semaine après la date normale du match.

Article 11 - Cotisation

La participation par équipe est de 39,00€ par soirée.(13,00€ par joueur). Paiement avant le début de la Ligue

Article 12 - Secrétaire

Le Responsable de la Ligue est chargé :

-- d'établir les Classements hebdomadaires.

-- d'afficher les résultats.

-- d'envoyer les scores obtenus par joueur à la F.F.B.S.Q., à la fin de chaque période.

M.....Responsable de la Ligue

Signature :

07/09/2025



Règlement de la Ligue Corporative du Mercredi

Saison 2025/2026

Article 1 - Organisation

La ligue corporative est organisée par Le Roazhon Bowling Club (35), avec le Bowling de Cap-Malo.

Elle se joue en équipe de 3 joueurs, le mercredi, sur 26 semaines.

Elle se déroule selon les règles de la F.F.B.S.Q. et du C.N.B. Le port du maillot de l'Entreprise est obligatoire (le port d'un maillot uniforme pour l'ensemble des joueurs d'une équipe sera à privilégier). Il est interdit, sur les pistes, de fumer et de vapoter.

Article 2 - Horaires

La ligue se joue tous les mercredis, à 19h40 précises. (Boules d'essai à 19h30). Enregistrement des équipes entre 19h00 et 19h20.

Article 3 - Calendrier

Le calendrier, établi sur 15 équipes pour la ligue corporative est affiché, dans le bowling de Cap-Malo, pendant toute la durée de la ligue. Une équipe est exempte de match chaque semaine.

Article 4 - Bureau de la Ligue

Le bureau de la ligue est composé du représentant du Bowling, du représentant du club organisateur et des Capitaines d'équipe.

Il est chargé de la gestion de la ligue et du jugement des litiges qui pourraient survenir.

Article 5 – Équipes

Tous les joueurs participant à la ligue doivent être en règle avec la F.F.B.S.Q ; donc, être obligatoirement détenteur d'une licence compétition mixte (Du 1/09 au 31/08 de la saison)

(Par nécessité, il est toléré, par équipe, deux joueurs sans licence mixte, mais avec une licence compétition fédérale ou une licence loisir, et ce, dans la limite d'un seul joueur par équipe, sur les pistes).

Tout joueur ayant joué dans une équipe est considéré comme membre de cette équipe.

Aucun joueur ne peut changer d'équipe, sauf accord du bureau de la ligue et des Capitaines des autres équipes, sans possibilité de réintégrer son ancienne équipe.

Article 6 - Handicap

La ligue se joue avec un handicap de 70%, la moyenne retenue comme base de calcul est 220, le handicap est calculé en multipliant le taux par la différence entre 220 et la moyenne du joueur.

En début de saison, la moyenne retenue sera celle de la fin de saison de la ligue corporative de la saison précédente.

Aucune moyenne n'est attribuée à un joueur n'ayant pas joué, au moins, une série.

La moyenne utilisée pour un joueur n'ayant pas joué la saison précédente sera, alors, calculée à la fin de la première série jouée lors de la nouvelle année.

Après cette série, tout joueur a une moyenne homologuée de ligue.

Article 7 – Classement

Pour une ligne gagnée, l'équipe gagnante marque 2 points.
En cas d'égalité, les 2 équipes marquent 1 point.
Les rencontres se jouent sur 4 lignes consécutives.
Pour la série gagnante de 4 lignes, l'équipe marque 2 points.
Le Classement s'effectue en totalisant le nombre de points obtenus à chaque match et des points obtenus sur la série des 4 lignes (10 points par match à distribuer).
Bonus offensif : 1 point supplémentaire est attribué à l'équipe ayant gagné sa ligne avec un écart supérieur ou égal à 90 quilles.
Bonus défensif : 1 point supplémentaire est attribué à l'équipe ayant perdu sa ligne avec un écart inférieur ou égal à 9 quilles.

Il n'est pas attribué de point supplémentaire si l'équipe adverse joue avec un « blind ».
En fin de saison, et en cas d'égalité de points, c'est le résultat des quilles avec handicap qui départagera les équipes.

Article 8 – Cas particuliers

Après un lancer, une quille qui se retrouve debout dans la gouttière est considérée comme abattue.
En cas de rebond d'une quille et si celle-ci reste debout, elle sera considérée comme non-abattue.
Quand une quille n'est pas tombée lors d'un lancer, mais que la machine la compte comme tombée, elle ne doit pas être comptabilisée, (il faut alors la remettre si c'est lors du 1^{er} lancer), et le score est, alors, à rectifier.

Article 9 – Équipe Incomplète

Toute équipe ne présentant pas au moins 2 joueurs ne peut entrer en jeu.
Toute équipe incomplète doit commencer le match à l'heure prévue.
Le retardataire a la possibilité de « rattraper » 2 frames, si les Capitaines des 2 équipes sont d'accord. Après la 3^{ème} frame, le joueur absent sera remplacé par un « blind ». Le joueur retardataire peut intégrer l'équipe à la ligne suivante.
Le calcul des points de l'équipe se fera en fonction de ce « blind ».

Article 10 – Report de Match

Le report de match est autorisé, en cas de force majeure, ou de panne mécanique ; et après accord des 2 Capitaines et du responsable de la ligue.
Le match doit avoir lieu, si possible, entre 1 semaine avant et 1 semaine après la date normale du match.

Article 11 - Cotisations

Pour participer à la Ligue du mercredi, chaque entreprise paie un engagement de 40€, par saison et par nouvelle équipe ; cet engagement permet l'achat des coupes et trophées remis en fin de saison. Cette année, et pour les équipes ayant réglé leur engagement la saison dernière, il ne sera pas demandé de frais d'engagement d'équipe ; par contre, celles n'ayant pas réglé leur engagement la saison dernière auront à le faire cette saison.
La participation par équipe est de 39,00€ par soirée. (13,00€ par joueur).

Article 12 – Secrétaire

Le Responsable de la Ligue est chargé :
-- d'établir les classements hebdomadaires.
-- d'afficher les résultats.
-- d'envoyer les scores obtenus par joueur à la F.F.B.S.Q., à la fin de chaque période.

M.....Responsable de la Ligue

Signature :